



«Tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2,5b)

DIOCESE D'IDIOFA

L'Evêque

N/Réf. : N° EVID /C.N. 33/23/2013

DECRET PORTANT CREATION DE L'ANTENNE CARITAS- DEVELOPPEMENT IDIOFA-EST/KASAI OCCIDENTAL

En vue d'équilibrer l'action du service de la pastorale sociale de l'Église à travers tout le rayon du diocèse d'Idiofa;

Considérant l'opportunité qu'offre, pour un développement durable, de nombreuses potentialités de la partie Est du diocèse;

Dans l'idéal de renforcer les capacités d'intervention de la Caritas-Développement Idiofa, CDID en sigle;

Après consultation, examen et discernement;

Nous soussigné, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, **Évêque d'Idiofa**;

En vertu de notre pouvoir ordinaire (Can. 381);

DECRETONS :

Art. 1 : La création de l'Antenne Caritas-Développement Idiofa-Est/ Kasai Occidental pour les doyennés de Mapangu et de Banga-Banneux, avec extension du Dépôt Pharmaceutique diocésain.

Art. 2 : L'Antenne ainsi créée aura son siège à la Paroisse Sainte Thérèse, Chef-lieu du doyenné de Mapangu.

Art. 3 : L'Antenne n'est pas autonome de la structure mère qu'est la CDID.

Art. 4 : Les animateurs de l'Antenne gèrent, sous autorité de la CDID, les secteurs Santé, Développement et Urgences.

Art. 5 : Sont abolies toutes les dispositions antérieures au présent décret.

Art. 6 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Idiofa, le vingt-troisième jour du mois de Mars de l'année deux mille treize.

+ José MOKO EKANGA

Évêque d'Idiofa



«Tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2,5b)

DIOCESE D'IDIOFA
L'Evêque

N/Réf. : N° EVID /C.N. 33/24/2013

**DECRET PORTANT NOMINATION DES ANIMATEURS DE L'ANTENNE
CARITAS-DEVELOPPEMENT IDIOFA-EST/KASAI OCCIDENTAL**

A l'issue de la tournée pastorale effectuée récemment dans la partie Est du diocèse d'Idiofa;

Après consultation, examen et discernement;

Nous soussigné, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, **Evêque d'Idiofa**;

En vertu de notre pouvoir ordinaire (Can. 381);

DECRETONS les nominations suivantes :

Art. 1 : Sont nommés et affectés aux ministères ci-dessous, ceux et celle dont les noms ci-après :

1. Abbé Christian LUWUBA, Curé Doyen de Mapangu Sainte Thérèse, Chef d'Antenne
2. Dr Timothée MAMANYA, Médecin Directeur de l'Hôpital de Mwembe, Superviseur Santé des Formations Sanitaires Diocésaines et affiliées.
3. Mr Pierre MBOMBANGU NGILA, Directeur du CER Basongo, Chargé de Développement et Urgences
4. Sr Cécile TSHIBOLA NKASHAMA, Administrateur Gestionnaire de l'Hôpital de Mwembe, Chargée du Dépôt Pharmaceutique.

Art. 5 : Sont abolies toutes les dispositions antérieures au présent décret.

Art. 6 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Idiofa, le vingt-troisième jour du mois de Mars de l'année deux mille treize.

+ José MOKO EKANGA

Evêque d'Idiofa